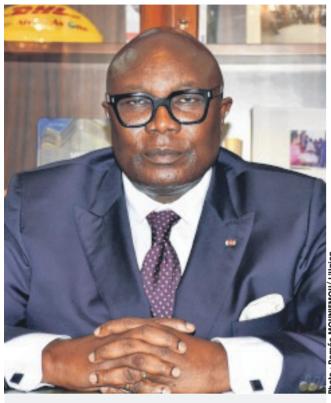
Mercredi 22 Mai 2019

2 Politique

Kevazingogate

Pierre-Claver Maganga Moussavou et Guy-Bertrand Mapangou démis de leurs fonctions!



Pierre-Claver Maganga Moussavou ...



... Et Guy-Bertrand Mapangou, démis de leurs fonctions respectives de vice-président de la République et de ministre d'Etat des Forêts.

J.K.M Libreville/Gabon

A ce qu'il semble, ces deux personnalités sont les premières victimes politiques de l'affaire liée à la disparition récente de 353 conteneurs de Kevazingo au port d'Owendo.

L'AFFAIRE de 353 conteneurs de Kevazingo ayant disparu au port d'Owendo semble faire ses premières grosses victimes. Et pour cause, à travers deux décrets, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a mis fin, hier, aux fonctions de Pierre-Claver Maganga Moussavou comme vice-président de la République et de Guy Bertrand Mapangou, comme ministre d'État, ministre des Forêts et de l'Environnement chargé du Plan climat.

Difficile de ne pas faire le lien avec ce qu'il est désormais convenu d'appeler le "Kevazingogate". Vu que, depuis les premières révélations de l'enquête, ces deux personnalités ont été régulièrement citées pour avoir, semble-t-il, joué, à des degrés divers, un rôle. Sur les réseaux sociaux notamment, plusieurs documents ont circulé, mettant



Le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, hérite du ministère des Forêts et de l'Environnement, chargé du Plan Climat.

clairement en cause la responsabilité de Pierre-Claver Maganga Moussavou et de Guy-Bertrand Mapangou dans cette affaire, dont le préjudice pourrait s'élever à plusieurs millions de francs pour l'État gabonais. Mais des documents que l'un et l'autre considèrent comme "faux".

Pour tenter de s'en dédouaner, on se souvient que le second cité avait clamé son innocence à travers un communiqué rendu public, le dimanche 19 mai dernier. Alors que, soixante-douze heures plus tôt, les membres du cabinet du premier nommé s'étaient indignés, par le biais d'un communiqué de presse, "de l'insinuation faite nommément sur les réseaux sociaux de ce que le vice-président de la République serait la personna-

République, le document autorisant cette opération qui s'apparente à un acte de trahison à l'égard du chef de l'État qui l'a nommé d'une part, et de la nation gabonaise d'autre part ". Dans tous les cas, les positions de Pierre-Claver Maganga Moussavou et Guy-Bertrand Mapangou étaient devenues de plus en plus inconfortables et intenables. Surtout pour ce dernier dont le directeur de cabinet a été suspendu, il y a quelques jours, "à titre conservatoire de ses responsabilités et fonctions", en même temps que onze autres hauts fonctionnaires.

lité qui aurait signé, en lieu

et place du président de la

Tout compte fait, nommé le 21 août 2017, au sortir du Dialogue politique d'Angondjé, Pierre-Claver Maganga Moussavou sera resté moins de deux ans à la vice-présidence de la République. L'éviction de Guy-Bertrand Mapangou a conduit à un réaménagement du gouvernement. Avec ceci que le ministère des Forêts et de l'Environnement, chargé du Plan Climat "*est rattaché* aux services du Premier ministre et placé sous l'autorité directe du chef du gouvernement" (lire ci-dessous).

Communication de la présidence de la République

I- Par décret du président de la République en date de ce jour : Présidence de la République Vice-présidence

Il est mis fin aux fonctions du Vice-président de la République, **Monsieur Pierre-Claver MAGANGA MOUSSAVOU.** II- Par décret du président de la République en date de ce jour, la compistion du gouvernement de la République est réaménagée ainsi qu'il suit:

Ministère des Forêts et de l'Environnement, chargé du Plan Climat

- Il est mis fin aux fonctions du mi-

nistre d'Etat, ministre des Forêts et de l'Environnement, chargé du Plan Climat, **Monsieur Guy-Bertrand MAPANGOU**;

Le ministère des Forêts et de l'Environnement, chargé du Plan Climat est rattaché aux services du Premier ministre, chef du gouvernement.
Le reste sans changement.

Editorial

Coup de tonnerre!

C'EST véritablement un coup de tonnerre que le monde politique gabonais a vécu hier avec l'éviction de Pierre-Claver Maganga Moussavou, de la prestigieuse fonction de vice-président de la République, qu'il occupait depuis un peu moins de deux ans, au sortir des Accords d'Angondjé. Tout comme celle de Guy-Bertrand Mapangou, ministre d'Etat, ministre des Forêts, de l'Evironnement, chargé du Plan Climat.

Intervenant au plus fort du "Kevazingogate", scandale lié à la disparition de 353 conteneurs au port d'Owendo, cette annonce alimentera sans nul doute la chronique politique, elle nourrira les débats dans les chaumières qui n'en seront que plus intenses à cause de l'extrême gravité de cette affaire ainsi que sa portée. La raison est simple. Le président du Parti social démocrate (PSD), occupait une fonction très importante dans la sphère institutionnelle de notre pays. Ce n'est donc pas n'importe qui.

Car, au sein de l'Exécutif gabonais, le vice-président de la République, selon les articles 14a et 14d de la Constitution, assiste le président de la République, le supplée dans les fonctions que celui-ci lui délègue. Faisant de son titulaire la deuxième personnalité du pays au plan protocolaire, le bras droit du chef de l'Etat, qui, seul, peut mettre fin à ses fonctions, comme cela été le cas hier, à travers le décret présidentiel lu par le secrétaire général de la présidence de la République.

Dans le landerneau politique gabonais, et même au-delà, cette décision est tout sauf un acte banal, mais un acte politique très fort et d'autorité posé par le chef de l'Etat gabonais. Lequel met à exécution la menace de sanctionner durement des responsables quels qu'ils soient, où qu'ils soient, qui auront failli. Disposant naturellement d'un certain nombre d'éléments lui permettant de "frapper " au coeur même du pouvoir, les auteurs d'actes de défiance de son autorité tel que ça a été le cas aussi bien pour son vice-président, que pour plusieurs hauts responsables et cadres de la Nation, durant son hospitalisation à Ryad en Arabie Saoudite et sa convalescence à Rabat au Maroc.

A ce niveau élevé de responsabilité dans la marche des affaires de l'Etat, l'intransigeance du chef de l'Etat face à toutes dérives et fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions respectives traduit toute l'importance qu'il accorde au respect des normes, à la confiance, à la parole donnée. Tout simplement à la loyauté. Des vertus qui constituent des fondements dans la pratique et la conduite des affaires publiques, qui doivent guider les actes posés par ceux ou celles appelés à servir au sommet de la strate nationale.

Il est clair que ces décisions du président Ali Bongo Ondimba coïncident avec son retour effectif sur la scène nationale, un signal fort en direction de tous ceux et celles qui auront trempé le doigt dans le pot de confiture, mais aussi, à cette caste de de hauts responsables et de corrompus qui pensent continuer à agir en pillant les caisses de l'Etat sans crainte aucune.

Au demeurant, il faut y voir une manière explicite d'affirmer avec fermeté et détermination le principe de fin d'impunité dans un pays qui n'a que trop souffert de la corruption, des pratiques déviantes et autres dérives que les instances judiciaires et organes telle que la Commission nationale de lutte contre l'Enrichissement illicite, que les nouveaux membres prêtent serment dans quelques jours, doivent plus sérieusement s'approprier en vue de leur éradication. Car, nul n'ignore, aujourd'hui encore plus qu'hier, que ce fléau constitue un sérieux frein au développement du pays, une gangrène au sein de l'élite politico-administrative et financière qui doit être combattue avec vigueur. D'où l'espoir que le coup de tonnerre d'hier soit le présage d'une violente tempête dans cette lutte.

Lin-Joël NDEMBET